Décision n° 2014-0391
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 1er avril 2014
abrogeant la décision n° 2011-1156 en date du 6 octobre 2011
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société Belgacom International Carrier Services France SAS
pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite
dans le département des Bouches-du-Rhône (13)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L36-7 (6°), L42-1 et R20-44-11 ;

Vu le décret n° 2005-400 du 27 avril 2005 relatif aux délais d'octroi des autorisations d'utilisation de fréquences et de notification des conditions de leur renouvellement et aux obligations qui s'imposent aux titulaires pour permettre le contrôle de leurs conditions d'utilisation ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2011-1156 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 octobre 2011 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Belgacom International Carrier Services France SAS pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département des Bouches-du-Rhône (13) ;

Vu la demande en date du 11 mars 2014 de la société Belgacom International Carrier Services France SAS, reçue le 13 mars 2014 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n 09-2514 du 25 septembre 2009 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Belgacom International Carrier Services France SAS ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Après en avoir délibéré le 1er avril 2014 ;

Décide :

Article 1 – La décision n° 2011-1156 en date du 6 octobre 2011 susvisée est abrogée à compter de la date de la présente décision.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Belgacom International Carrier Services France SAS.

.

Fait à Paris, le 1er avril 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI